

Direction Petite Enfance - Enfance Jeunesse
Service Jeunesse

« AUTOMNE JEUNES 2025 »

Du 20 au 24 octobre 2025

Du 27 au 31 octobre 2025

Jeunes de 14 à 17 ans, domiciliés sur la commune
Mixité garçons et filles, mixité sociale et culturelle

INSCRIPTIONS du 1^{er} septembre au 06 octobre 2025 INCLUS

Point Jeunes - 05 53 40 49 11 ou 05 53 40 49 12

29 rue Arnaud DAUBASSE

Vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 17h

***Hors vacances : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12h à 17h,
mercredi de 10h à 17h,***

Les jeunes s'inscrivent à **1 semaine** d'ateliers pour les vacances d'octobre.

Le dossier complet doit être ramené au plus tard le lundi 06 octobre 2025

FONCTIONNEMENT DES ATELIERS :

Horaires quotidiens :

- **Ateliers** de 8h à 11h30 (environ) et de 13h15 à 15h
- Rendez-vous à 8h15 à la Maison des Jeunes des Fontanelles (derrière le parc des expositions et le boulodrome) rue des Fontanelles
- 8h30 accompagnement des jeunes sur les ateliers
- 11h30 (environ) retour des ateliers à la MDJ des Fontanelles
- 2 jeunes participeront au service à la Table du CCAS (suivant un roulement) de 11h00 à 14h00 - les repas seront offerts par la Table du CCAS
- A partir de 15h15 : **activités sportives et culturelles obligatoires.**

BOURSE LOISIRS :

Une bourse loisirs d'un montant de 90 € sera versée par virement bancaire aux jeunes qui auront respecté le contrat (dans un délai maximum de 30 jours après la fin des ateliers).

Direction Petite Enfance - Enfance Jeunesse
Service Jeunesse

« AUTOMNE JEUNES 2025 »

Pièces obligatoires pour l'inscription :

1. 1 photo d'identité récente
2. Fiche d'inscription (voir feuille suivante)
3. Autorisation parentale signée (voir feuille suivante)
4. Règlement Intérieur de l'opération signé (voir feuille suivante)
5. Un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités sportives
6. Fiche sanitaire de liaison (voir feuille suivante)
7. Un Relevé d'Identité Bancaire **au nom du participant** (nous ne pouvons pas accepter un RIB des parents ou du tuteur légal)

Photocopies :

1. De l'extrait de l'acte de naissance du jeune (livret de famille)
2. De l'attestation de la carte vitale en cours (sécurité sociale) du jeune ou de son responsable
3. Du justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, quittance de loyer...) attestant une domiciliation à Villeneuve-sur-Lot
4. De l'assurance responsabilité civile et extra-scolaire
5. Test d'aisance aquatique ou attestation de 25 m de natation
6. De l'attestation du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)
(Si titulaire)

La vérification des dossiers se fera à l'inscription. **Elle ne sera validée que si et seulement si, il ne manque aucune pièce de la liste ci-dessus.** (Une confirmation sera envoyée ultérieurement par courrier).

Au dépôt du dossier complet, chaque jeune recevra une convocation par téléphone ou par mail afin de valider son éligibilité au dispositif par un entretien.

L'entretien se déroulera au Point Jeunes.

« AUTOMNE JEUNES 2025 »

Fiche d'inscription

(à compléter en majuscules)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Sexe	
Nationalité	
Adresse	
Ville et Code postal	
Classe et établissement	
Profession des Parents	
Téléphone	
Téléphone en cas d'urgence	
Téléphone de l'enfant	
Mail de l'enfant et (ou) des parents	
Nom et prénom de la mère	
Nom et prénom du père	
N° Sécurité sociale	
N° allocataire CAF ou MSA (Préciser l'organisme d'affiliation)	
Nom et tél du Médecin traitant	
Titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)*	☐ Oui ☐ Non
Choix de la semaine : (Numéroter par préférence et rayer si indisponible)	Semaine 1 : du 20 au 24 octobre 2025Semaine 2 : du 27 au 31 octobre 2025

(*) Cochez la case correspondante

Direction Petite Enfance - Enfance Jeunesse
Service Jeunesse



« AUTOMNE JEUNES 2025 »

Autorisation parentale

Je soussigné(e).....

Demeurant

.....
.....

A Code postal

Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1), autorise l'enfant

A participer à l'opération « Automne Jeunes 2025 », organisée par le Service Jeunesse de la Mairie de Villeneuve-sur-Lot.

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de petits travaux (ponçage, peinture, désherbage...) pouvant entraîner des allergies ou autres et qu'il (elle) reste sous mon entière responsabilité pour la durée de son activité aux ateliers.

J'autorise les organisateurs à transporter mon enfant avec le mini-bus municipal jusqu'au lieu de déroulement de l'atelier ou de l'activité.

J'autorise les organisateurs de l'opération « Automne Jeunes 2025 » à faire soigner mon enfant en cas d'absolue nécessité à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot.

J'autorise, je n'autorise pas **(1)** la reproduction ou la diffusion de photographies ou de vidéos de mon enfant, prises dans le cadre de cette activité, pour les usages suivants : magazines municipaux, site Web et réseaux sociaux de la mairie de Villeneuve-sur-Lot, ou presse locale.

J'autorise, je n'autorise pas **(1)** la Mairie à utiliser le téléphone portable de mon enfant et son adresse mail afin de l'informer des manifestations jeunesse à Villeneuve-sur-Lot.

Villeneuve-sur-Lot, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

« AUTOMNE JEUNES 2025 »

Règlement Intérieur

L'opération « *Automne Jeunes* » est organisée par la Mairie de Villeneuve-sur-Lot et **s'adresse à l'ensemble des jeunes domiciliés sur la commune et âgés de 14 à 17 ans.**

Elle a pour objet de proposer des activités organisées en d'ateliers éducatifs (chantiers) et des activités de loisirs pendant les vacances scolaires d'octobre du 20/10/2025 au 24/10/2025 ou du 27/10/2025 au 31/10/2025.

La ville se donne pour objectifs :

- **Citoyenneté** : Proposer aux jeunes des travaux et des activités dans le cadre de chantiers municipaux en privilégiant l'action au service de la collectivité.
- **Insertion/prévention** : Repérer les jeunes en difficulté en amont afin de pouvoir les intégrer dans cette action et dans une dynamique de projet.
- **Reconnaissance** : Valoriser la place des jeunes au sein de la vie collective par des travaux d'amélioration ou de rénovation de leur environnement.
- **Socialisation** : Préparer les jeunes à l'insertion professionnelle par le biais d'un entretien préalable à l'opération.

L'encadrement et la surveillance seront assurés grâce au concours de différents personnels rémunérés à cette fin par la Ville et dont le rôle tend à faire de ce temps un moment éducatif pour l'adolescent dans une atmosphère agréable et conviviale.

Un coordonnateur veille au bon déroulement des activités sur le terrain.

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs et doit respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels. L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée lors des chantiers et des activités.

La participation d'un jeune à l'opération est possible 2 fois, c'est à dire 2 semaines au maximum mais pas la même année. Un jeune retenu en 2025 ne pourra participer à une deuxième session qu'en 2026.

Dans le cas où un jeune présenterait un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers, utilisation du téléphone...), les parents seront avisés et un rendez-vous sera alors pris avec les représentants légaux et le jeune.

En cas de manquement à ces règles simples, le jeune sera exclu de l'opération et la bourse non versée. En cas d'absence non justifiée, la bourse sera réduite au prorata du nombre de jours d'absence.

En outre, la destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

Date et signature des représentants légaux
(Précédées de la mention « **lu et approuvé** »)

Date et signature du bénéficiaire
(Précédées de la mention « **Je m'engage à n'avoir jamais participé à l'opération printemps-été-automne jeunes, ou je renouvelle ma participation pour la seconde fois (1) lu et approuvé** »)

(1) rayer la mention inutile

Direction Petite Enfance - Enfance Jeunesse
Service Jeunesse

